

## **Schengen et non-Schengen**

Jusqu'à présent, les passagers et les collaborateurs circulaient dans une seule zone internationale après le contrôle des passeports au départ et avant ce contrôle à l'arrivée. Les accords de Schengen prescrivent une séparation en deux de ce secteur, en une zone Schengen et une autre non-Schengen.

Cette scission nécessite de prendre des mesures organisationnelles et de réaliser des travaux de construction. Jusqu'à la fin des chantiers prévus, il convient de procéder à quelques changements par rapport à la situation actuelle: le Dock A et l'Airside Center complet se trouveront en zone Schengen et le Dock E, en zone non-Schengen. De plus, le Dock B sera remis en service sous une nouvelle forme. A l'avenir, il disposera également d'une zone Schengen à l'étage et d'une zone non-Schengen au rez-de-chaussée. Enfin, pendant les travaux de transformation, les Busgates B22 à B29 actuels seront utilisés comme zone non-Schengen, et les nouveaux Busgates B01 à B10 compenseront la perte de capacité dans la zone Schengen.

Les passagers peuvent passer d'une zone à l'autre, dès lors qu'ils sont en possession d'un passeport valable et/ou d'un visa pour l'autre zone. Les collaborateurs quant à eux ont toujours accès à toutes les zones, même si les accès et les itinéraires sont en partie modifiés.